



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 octobre 2023 à 18 h 30

Étaient présents : Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIERES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Pierre CHASSAING, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, José MOREIRA.

Étaient absents excusés : Monsieur Marceau BOURDARIAS qui a donné procuration à Monsieur Michel ESCURE, Monsieur Patrice MARTINIE qui a donné procuration à Madame Joëlle CHARISSOU.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur Pascal FOUCHÉ demande de respecter une minute de silence en l'honneur de Madame Martine DUPIN DE BEYSSAT, maire de SAINTE FORTUNADE, qui nous a quittés le 25 septembre 2023.

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023,
- 3- Point d'information :
 - Présentation du plan de gestion de la forêt communale par l'ONF
 - Présentation du projet du « Hameau de la Colline »,
 - PLU : point d'étape sur la modification simplifiée en cours,
- 4- Désignation du Référent Déontologue,
- 5- Projet Foot 5 : choix des entreprises et validation du plan de financement,
- 6- Projet Foot 5 : demande de subvention au conseil départemental,
- 7- Dénomination de la salle communale de Poumeyrol,
- 8- Divers,
- 9- Questions diverses.

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur José MOREIRA a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 avril 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

3 – Point d'information

- Présentation du plan de gestion de la forêt communale par Grégory LABAUME et Pauline FABRE de l'ONF.

- ✚ État de la forêt actuelle.

- ✚ Enjeux et contraintes pour les 15 prochaines années (réchauffement climatique néfaste pour les résineux actuels, mutualisation des coupes, dessertes, etc..)

- ✚ La zone qui longe la voie SNCF sous la station d'épuration est à surveiller pour la sécuriser si besoin.

- Présentation du projet « Hameau de la Colline » par Sylvain DONNADIEU.

7 propriétaires de terrains situés à LAUCONIE, dont Sylvain DONNADIEU, se sont réunis en association pour créer un éco – hameau composé de 9 lots et des espaces en commun.

Dès que les réseaux seront implantés, les permis seront déposés pour la construction de maisons individuelles ; des espaces partagés seront créés et mis à disposition des habitants du hameau.

4 – Référent déontologue

Les collectivités ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour les élus locaux qui doivent pouvoir le consulter. La mission du référent déontologue porte sur le conseil apporté aux élus locaux qui le saisissent, s'agissant de l'application des principes déontologiques édictés par la charte de l' élu local.

Sur proposition de l'ADM19, deux avocats corréziens retraités ont accepté d'exercer cette fonction de référent déontologue pour les élus.

Il est donc proposé, pour les membres du Conseil Municipal, de désigner la personne suivante pour exercer cette mission à savoir :

- **Martine GOUT** : mg@mgdc-avocats.fr (pour les communes de l'arrondissement de TULLE et USSEL)

En cas d'absence ou d'impossibilité de sa part, les élus pourront saisir :

- **Jacques VAYLEUX** : j.vay@orange.fr (de préférence pour les communes de l'arrondissement de BRIVE)

À chaque saisine, le référent déontologue des élus pourra être rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant maximal de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre. Cette indemnité sera versée par la commune.

Vote : Pour : 14

5 - Projet Foot 5 : Choix des entreprises et validation du plan de financement

Le maire rappelle au conseil municipal que le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Après analyse des offres, le maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot 1 : VRD :**
 - EIFFAGE (avec option filet de toit) : 114 323,00 € (HT),
- **Lot 2 : Éclairage :**
 - INEO RESEAUX CENTRE : 16 873,68 € (HT),

Pour rappel, les honoraires de maîtrise d'œuvre par le bureau d'études COLIBRIS s'élèvent à : 6 234,40 € (HT), soit un coût total de l'opération estimé à : 137 431,08€ (HT).

En conséquence, le maire propose au conseil municipal de voter le financement global des travaux de création d'un stade de Foot 5, réparti comme suit :

* subvention ANS	32 000,00 €
* subvention FAFA	30 000,00 €
* subvention CD19 (30%)	41 229,32 €
 Soit total Hors Taxes	 103 229,32 €

Vote : Pour : 13

Abstention : 1

6 - Projet de création d'un terrain de Foot 5 : demande de subvention auprès du conseil départemental

Le maire fait part à l'assemblée de la nécessité de conclure la demande de subvention auprès du conseil départemental pour le projet de création d'un terrain de Foot 5.

Selon les propositions retenues lors du vote précédent pour la réalisation de ce projet, le coût de l'opération, peut être évalué à 164 917,30 € T.T.C. :

Travaux : - VRD	114 323,00 € H.T.
- Éclairage	16 873,68 € H.T.
- MOE	6 234,40 € H.T.
 Total	 137 431,08 € H.T.
T.V.A	27 486,22 €

Montant des travaux :	164 917,30 € T.T.C.

Montant de la subvention : 137 431,08 € x 30 % = 41 229,32 €

Le maire précise que dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 30 %.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention conseil départemental : (30 %)	41 229,32 €
Subvention ANS :	32 000,00 €
Subvention FAFA :	30 000,00 €
Financement de la commune sur fonds propres :	61 687,98 €
Total de la dépense T.T.C. :	<u>164 917,30 €</u>

Vote : Pour : 14

7 - Dénomination de la salle communale de Poumeyrol

Le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune, aux termes de l'article L 2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de nommer, en mémoire de Monsieur Joël DAUZIER, la salle communale de Poumeyrol située au 3703, Village de Poumeyrol, « Salle Joël DAUZIER ».

Vote : Pour : 14

8 – Divers

- Boulangerie :

Le boulanger ne peut plus maintenir le point de vente à Cornil au vu de la conjoncture économique actuelle. Les modalités de sortie restent à régulariser.

- Éclairage public :

Il est nécessaire de statuer sur les horaires de l'éclairage public car des horloges astronomiques vont être installées.

De fait, l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h à 6h, excepté aux abords de la salle polyvalente lorsqu'elle sera louée.

Vote : Pour : 14

- Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre Supervision :

Le conseil départemental propose d'adhérer au syndicat pour les communes qui souhaitent mettre en place des caméras de visio surveillance.

Considérant à ce stade le manque de précisions quant au coût substantiel de la contribution à charge de la commune, ainsi qu'au bénéfice retiré par ses habitants, le conseil municipal sursoit pour le moment.

Vote : Contre : 14

- **Distributeur de pizzas :**

Just Queen souhaite implanter un distributeur sur le parking du dentiste.

La proposition est rejetée à la majorité des avis exprimés.

- **Renouvellement de la convention avec le CFPPA pour l'utilisation d'une partie des locaux :**

Le maire rappelle à l'assemblée l'occupation par la commune de CORNIL, d'une partie des locaux de l'ancien CFPPA, appartenant à la Région Nouvelle Aquitaine, à usage exclusif de stockage de matériel technique et associatif.

Pour assurer la continuité de cette mise à disposition partielle à titre gratuit, il convient de procéder au renouvellement de la convention initiale de 2017, pour une durée de 6 ans.

Vote : Pour : 14

- **Définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) :**

La loi d'accélération du 10 mars donne la possibilité aux communes de définir des zones pour déployer des énergies renouvelables, en lien avec la préfecture et la chambre d'agriculture. Si ces zones sont définies avant le 31 décembre 2023, les projets seront facilités.

Une première réunion est prévue le 10 octobre prochain à 18h.

- **Bords de Corrèze :**

Tulle' Agglo propose d'organiser une réunion décisionnelle avec la mairie et le département en rapport à l'utilisation de l'ancienne route nationale comme déviation. La date n'est pas encore fixée.

- **Point P.L.U :**

La demande de révision est en cours d'achèvement. Le document sera consultable par le public.

- **Effectif :**

En raison d'un départ en retraite au 1^{er} janvier 2024, une réflexion est à mener concernant l'effectif et l'organisation du travail.

- **Application intra-muros :**

Denis LAJOINIE fait un point sur cette application qui fonctionne sur les téléphones. On peut y trouver les numéros de téléphone importants, les sites touristiques et tout ce qui concerne la commune. Cela peut également servir à alerter en cas de problème, comme par exemple un arbre tombé.

Le coût est de 35 euros par mois et les 3 premiers mois sont gratuits.

- **Dates à retenir :**

- Recensement 2024 : en janvier,
- Comice agricole à Cornil le 07/09/2024,
- Prochaine réunion du comité des fêtes le 20/10/2023 à 18h30.

La séance est levée à 21 h 50.

Le maire,




Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

José MOREIRA